

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal de Saint-Pierre-La-Noue s'est réuni à la salle du Conseil de la Mairie de Saint-Germain-de-Marencennes en session ordinaire, le vendredi 14 avril 2023 à 20h00.

Nombre de présents : 16	Nombre d'absents non-représentés : 6
Nombre d'absents représentés : 1	

Liste des délibérations examinées :

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2023.

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023 est arrêté, à l'unanimité (présents et procuration).

Délibération n°2023-04-01 : Vente de terrains parcelle N°1645 rue de la bois garde à Péré

Description : Monsieur le Maire propose la vente de la parcelle 1645 rue de la bois garde à Péré (1 200m² divisée en deux) à 52€ le m².

La délibération est adoptée à l'unanimité (Présents et procuration):.

Délibération n°2023-04-02 : Vente d'un terrain à St Germain de Marencennes parcelle n°412

Description : Monsieur le Maire propose la vente de la parcelle OA 412 (600 m² environ) au prix de 50€ le m². Les frais de bornage du géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

La délibération est adoptée à l'unanimité (Présents et procuration):.

Délibération n°2023-04-03 : Vente d'un local et d'un terrain Place St André à St Germain de Marencennes

Description : Monsieur le Maire propose de vendre une partie de la parcelle AB 642 (13 m² environ) à 50€ le m² et son local au prix total de 10 000€. Les frais de bornage du géomètre seront à la charge de l'acquéreur

La délibération est adoptée avec 2 voix contre, 1 abstention et 14 voix pour.

Délibération n°2023-04 04 : Vente d'un terrain à la Communauté De Communes « Aunis Sud »

Description : Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle F395 (3 960 m² environ) soit pour 1€ symbolique soit à 0.50€ le m² afin d'y aménager une aire d'accueil pour les gens du voyage.

Le conseil municipal a décidé de ne pas vendre le terrain à 1€ symbolique, à l'unanimité (présents et procuration)

Pour la vente du terrain à 50cts le m, la délibération est adoptée avec 2 voix contre, 1 abstention et 14 voix pour

Délibération n°2023-04 05 : Demandes de subventions d'associations

Description : Madame LLEU, rapporteur, propose de voter la subvention de la bibliothèque à savoir 2 620€. Mme YVON faisant partie de l'association ne participe pas au vote et sort de la salle.

La délibération est adoptée à l'unanimité (présents et procuration)

Délibération n°2023-04-06 : Demande de subventions d'associations non communales

Description : Plusieurs associations non-communales ont fait des demandes de subvention.

Le conseil municipal décide avec 1 voix contre, 1 abstention et 14 voix pour de verser une subvention de 200€ à l'Association Protection Chats-Animaux-Nature et à l'unanimité (présents et procuration) de ne pas verser de subvention à la ligue du cancer, la Banque alimentaire de Charente-Maritime, AFM Téléthon.

Délibération n°2023-04 07 : Vote des taux pour le Foncier bâti (TFB) et le non-bâti (TFNB)

Description : Monsieur le Maire propose de maintenir le taux des taxes à savoir : 41.40% pour la TFB et 69.70% la TFNB.

La délibération est adoptée avec 1 abstention et 16 voix pour.

Délibération n°2023-04 08 : Vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Description : Monsieur le Maire propose de voter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires comme indiqué sur le document de la DGFIP à savoir : 8.16%

La délibération est adoptée avec 1 abstention et 16 voix pour.

Délibération n°2023-04-09 : Taxe d'Aménagement (TA)

Description : La CDC demande l'avis du conseil municipal sur la modification ou pas du taux de la TA, sachant que le taux de base est de 3% pour les communes de la CDC

Le conseil municipal, à l'unanimité (présents et procuration), donne un avis favorable pour une TA à 3%.

Délibération n°2023-04-10 : Mise à disposition de la Maison des associations de Péré à titre gratuit pour toutes les associations

Description : la gratuité de la Maison des associations est accordée à l'ensemble des associations communales, loi 1901, à conditions que l'association demandeuse soit investie dans la vie communale et/ou concourir à l'animation de la commune. Le ménage reste de la responsabilité de l'association utilisatrice.

La délibération est adoptée à l'unanimité (présents et procuration).

Délibération n°2023-04-11 : Contrat de proximité avec la CDC

Description : ce contrat a pour objectif de mobiliser pour la CDC Aunis sud et les projets communaux qui y concourent, toutes les dimensions humaines, géographiques, sociales et économiques des politiques départementales afin que, ainsi préservé, le Territoire Aunis sud offre un cadre de vie épanouissant et les meilleurs services possibles à ses habitants.

La délibération est adoptée avec 1 abstention et 16 voix pour.

Délibération n°2023-04-12 : Prise d'acte de l'avis du conseil sur un droit de préemption

Description : Monsieur le Maire demande à l'assemblée, l'autorisation de signer ou pas la renonciation du droit de préemption sur la parcelle bâtie n° OA 397 sis 1 route de roiffé

Le conseil municipal, avec 1 voix contre, 2 abstentions et 14 voix pour, autorise le Maire à signer la renonciation au droit de préemption sur ce bien.

Le procès-verbal de cette séance sera disponible dans la semaine suivante son approbation lors du prochain Conseil Municipal.

Vous pourrez le retrouver sur notre site internet www.saintpierrelanoue.fr ou en consultation papier à la Mairie de St-Pierre-la-Noue aux jours et horaires habituels d'ouverture.